

Paris, le 6 septembre 2006

DESTINATAIRES :

- DTZ pour diffusion aux responsables des juges
- Comités Régionaux pour diffusion aux clubs

Fédération Française de Gymnastique

Réf : JC/SS/N°217/2006

Service Sport

Objet : Additif et/ou précisions Code FIG



Fédération fondée
le 28 septembre 1873.
reconnue d'utilité publique

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- GAM : additif et précisions au code FIG (2 pages)
- GAF : synthèse des documents envoyés par la FIG au 1^{er} septembre (4 pages)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.


Jean-Claude Jacquetin
Directeur Technique National

Copie : Président - PHB - DTG - J.J. Eeckhoutte - Y. Brasier - J. F. Blanquino - P. Andréani -
P. Giral - Service Sport.

Additif et Précisions au code FIG Gymnastique Artistique Masculine

ADDITIF :

Sorties de praticable :

- Pour les éléments se terminant en roulade avant, la référence est les mains.
- Pour toutes les acrobaties arrivant sur les pieds, voir tableau ci-joint.
- Article 29 : dans le tableau des fautes et déductions du jury A, remplacer le mot **totalemment** par **directement** (6^{ème} case).

Barres Parallèles :

- S'élever bras tendus corps fléchi jambes écartées (atr en force)= non reconnaissance (jury A) et pas de pénalités.
- Bascule d'élan en passant les jambes écartées en arrière à l'appui = 2 éléments distincts : A (gr 3) et B(gr 1).

- Article 24 : Déduction de Jury B.
- Toucher et heurter l'appareil ou le sol s'applique aussi aux Barres Parallèles.

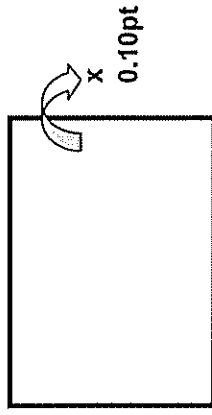
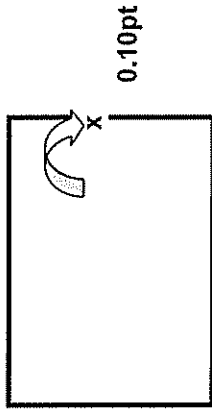
PRECISIONS FEDERALES :

- Tous les mouvements ne se terminant pas par une sortie codifiée (code FIG) seront pénalisés de 0,8 comme une chute par le Jury B. Une exception est cependant tolérée pour la sortie en salto ar. Corps tendu à la barre fixe.

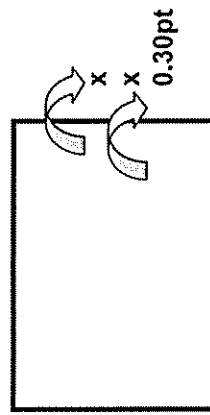
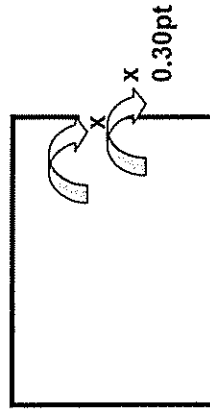
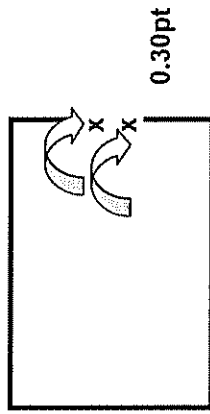
PRECISIONS POUR LES DEPASSEMENTS DE LA SURFACE AUTORISEE AU SOL

Touche ou réception à l'extérieur ou sur la ligne de démarcation

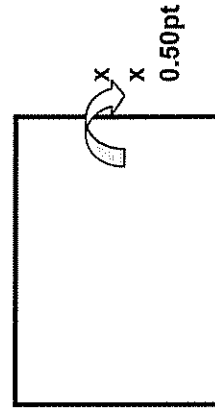
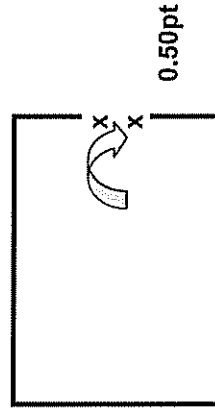
Dépassement ou touche d'une main ou d'un pied



Dépassement ou touche l'un après l'autre (main, main ou pied, pied ou main, pied)



Dépassement ou touche directement





Fédération Française de Gymnastique
Code GAF

Synthèse des documents envoyés par la FIG au 1^{er} Septembre 2006

5.3.1 Valeur de difficulté (10 éléments retenus)

- Barres et Sol : les 9 éléments les plus élevés, plus la sortie.
- Poutre : les 8 éléments les plus élevés, plus le tour, plus la sortie.

Exigences pour les Groupes d'Eléments:

Les EGE ne font pas obligatoirement partie des 10 éléments retenus et un élément peut remplir plusieurs EGE. (Valable pour les 3 agrès)

Exemple au sol : si la gymnaste n'exécute que la série suivante :

Y.V.E.celle

Salto avant, rondade flip, double salto arrière groupé avec tour complet.

Les EGE suivantes sont satisfaites:

- 2 – Une série acro avec 2 saltos différents
- 3 – Deux saltos de différentes directions
- 4 – Salto avec double rotation transversale et salto avec rotation longitudinale
- 5 – Sortie

Rappel des EGE :

9.5 BARRES :

- 1 - Envol de BS à BI
- 2 - Envol de BI à BS
- 3 - Envol à la même barre
- 4 - Eléments proches de la barre (groupes 2,4,5) sauf:
 - élément avec envol
 - élans à l'Appui Tendu Renversé
- 5 - Sortie
 - pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
 - sortie C 0.30 P. attribués
 - sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

10.5 POUTRE :

- 1 – Une liaison gymnique de deux éléments minimum, différents, (codifiés) dont un saut avec écart antéro postérieur de 180°
- 2 – Tour sur une jambe
- 3 – Une série acrobatique de deux éléments minimum, dont un salto
- 4 – Eléments acrobatiques de direction différente (AV/LAT et AR)
- 5 – Sortie:
 - pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
 - sortie C 0.30 P. attribués
 - sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

11.5 SOL :

- 1 – Passage gymnique* avec au minimum deux sauts différents, appel un pied, (du code) dont un avec un écart antéro postérieur de 180°
- 2 – Une série acrobatique avec deux salti différents
- 3 – Deux salti dans des sens différents (AV/LAT et AR)
- 4 – Salto avec double rotation transversale et salto avec rotation longitudinale de 360° minimum
- 5 – Sortie
 - Pas de sortie, sortie A ou B 0.00 P. attribués
 - Sortie C 0.30 P. attribués
 - Sortie D ou plus difficile 0.50 P. attribués

Document FFG

Références « Newsletters N° 23 et 24 » et WTC Decision.
Téléchargeables sur le site FIG (www.fig-gymnastics.com)

***Principe du passage d'éléments gymniques :**

Il est composé de 2 ou de plusieurs sauts différents appel un pied (du Code) liés directement ou indirectement (pas courus, petits jetés, sautillés, pas chassé, tours chaîné). L'idée est de créer l'effet d'un mouvement de déplacement ample et fluide. Les sauts appel deux pieds et les tours ne sont pas permis parce qu'ils sont stationnaires. Les tours chaînés (1/2 tour sur deux jambes) sont permis du moment que ce sont des pas de déplacement.

Le premier saut du passage gymnique doit se terminer sur une jambe.

Composition :

BARRES:

9.5 Déductions spécifiques à la composition (Jury B)

Fautes	0.10	0.30
– Plus d'un élément avant l'entrée		x
– Absence d'un élément sans envol, avec rotation longitudinale (360°)		x
– Moins de deux prises différentes*		x
– Changement de barre sans exécuter un élément	ch.f x	
– Elan à vide		x
– Plus de 2 éléments identiques liés directement avec la sortie	x	
– Pas de tentative de sortie		x

POUTRE :

10.5 Déductions spécifiques à la composition et artistique (Jury B)

Fautes de composition	0.10	0.30
– Plus d'un élément avant l'entrée		x
– Entrée (pas dans le tableau des difficultés)	x	
– Utilisation unilatérale d'éléments: • Plus d'un ½ tour sur les 2 pieds jambes tendues • plus d'un saut gymnique à l'appui ventral ou facial	x (tout ex.) ch f x	
– Utilisation insuffisante de la poutre: • absence d'un mouvement proche de la poutre avec une partie du buste et/ou la tête en contact avec la poutre (pas nécessairement un élément)	x	
– Pas de tentative de sortie		x
Fautes d'artistique		
– Variation du rythme insuffisante	x	
– Manque d'assurance dans l'exécution	x	
– Présentation artistique insuffisante durant tout l'exercice dont: • créativité chorégraphique <i>originalité de la composition, des éléments et des mouvements</i> • style personnel <i>expression de la personnalité et rapport avec la morphologie de la gymnaste</i>	x x	
– Gestes ou mimiques inappropriées, ne correspondant pas au mouvement	x	

SOL

11.5 Déductions spécifiques à la composition et à l'artistique (Jury B)



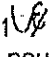
Fautes de composition	0.10	0.30
- Utilisation unilatérale d'éléments: • plus d'un saut à l'appui ventral	ch.f x	
- Utilisation insuffisante des particularités du sol • Absence de mouvement près du sol	x	
Fautes d'artistique		
- Manque de capacité à exprimer le thème de la musique à travers les mouvements • pas de relation entre la musique et le mouvement	x	x
- Variation du rythme insuffisante	x	
- Présentation artistique insuffisante durant l'exercice dont : • créativité chorégraphique originalité de la composition, des éléments et des mouvements • style personnel expression de la personnalité, rapport avec la morphologie de la gymnaste	x x	
- Gestes ou mimiques inappropriées, ne correspondant pas à la musique ou au mouvement	x	

Précisions

Généralités

- Déductions pour fautes de réception:
 - Flexion profonde et chute = déduction maximale 0,80 (déductions pour l'Exécution si nécessaire).
 - Flexion profonde et pas = déduction maximale 0,70 (déductions pour l'Exécution si nécessaire).
- Elan intermédiaire : si la gymnaste exécute plus d'un élan après avoir réalisé un élément, la déduction ne doit être appliquée qu'une seule fois.

Barres Asymétriques

- L'élément 1.103  peut remplir l'EGE: élément avec envol à la même barre
- L'élément 5.102  peut remplir l'EGE : élément proche de la barre (groupes 2, 4 ou 5)
Cela doit être un élan circulaire en position carpée. Si les genoux sont fléchis, la juge doit déduire 0,10P/0,30P/0,50P pour jambes fléchies.
Un élan circulaire écarté et un élan circulaire carpé sont des éléments identiques.
- Un élan circulaire carpé avec changement de prises à la suspension à BS reçoit une déduction de composition de 0.10 P (changement de barre « sans exécuter un élément »)
- Les prises dorsales, palmaires, cubitales ainsi que la prise cubitale mixte peuvent remplir l'exigence de composition : « deux prises différentes ».
- Si l'élément N° 3.101  se termine au-dessous de l'horizontal, il ne reçoit aucune VD et une déduction de 0,30P est appliquée pour un élan à vide. Si il se termine à l'horizontale ou au-dessus de l'horizontale, une valeur « A » est attribuée avec les déductions éventuelles de 0.10P/0.30P

Poutre

- Tous les éléments acrobatiques peuvent satisfaire l'EGE « Eléments acrobatiques de direction différente (AV/LAT et AR) » sauf les sauts, élévations, élan à l'atr. et les roulades. Les éléments de maintien avec envol peuvent satisfaire l'EGE.

